

NOTE DE PRÉSENTATION

Comité Syndical du S.I.R.T.A.V.A.

Mardi 11 décembre 2012 à 14 heures

À la Salle d'Ancy-le-Franc

Après la désignation du délégué secrétaire de séance et la validation du compte rendu du précédent Comité Syndical en date du 10 octobre, l'ordre du jour amènera à étudier les différents points suivants :

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1) Décision Modificative n°2 au Budget Primitif :

Cette décision modificative doit permettre de procéder à quelques ajustements budgétaires en fonctionnement.

2) Délibération relative au remboursement des frais de déplacement et de mission pour le personnel du S.I.R.T.A.V.A. :

Cette délibération a pour but de mettre à jour le barème des remboursements des frais de mission des agents du S.I.R.T.A.V.A.

✓ *Projet de délibération*

VU le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements,

VU les délibérations du S.I.R.T.A.V.A. en date des 23 mars et 30 septembre 2003 relative au remboursement des frais de déplacement et de mission pour le personnel du S.I.R.T.A.V.A.,

VU les articles 3 et 10 du décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

VU l'article 1 de l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Monsieur le Président rappelle les délibérations des 23 mars et 30 septembre 2003 qui acceptent de rembourser au personnel du Syndicat Mixte pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (S.I.R.T.A.V.A) les dépenses résultant des déplacements suivant le décret n°90-437 du 28 mai 1990 qui fixe le taux des indemnités kilométriques et le taux des indemnités forfaitaires de déplacement. Cette délibération l'autorisait à ajuster ces indemnités, à chaque nouvel arrêté ministériel, par décision dans le cadre de la délégation prévue à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose que désormais ces indemnités soient automatiquement réajustées au taux en vigueur dès parution d'un nouvel arrêté ministériel qui les modifie. Il détaille ensuite le montant des ces indemnités :

Indemnités Kilométriques : suivant l'article 10 du décret du 3 juillet 2006 modifié par l'article 1 de l'arrêté du 26 août 2008 :

Puissance fiscale	jusqu'à 2000Km	de 2001 à 10.000Km	+ de 10.000Km
De 5CV et moins	0,21€	0,31€	0,18€
De 6CV à 7CV	0,32€	0,39€	0,23€
De 8CV et plus	0,35€	0,43€	0,25€

Indemnités journalières de mission : suivant l'article 3 du décret du 3 juillet 2006 :

Indemnité de repas en métropole : 15,25€ par repas
Frais d'hébergement en métropole : taux maximal de 60 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- ACCEPTE de réajuster ces indemnités au taux en vigueur comme désigné ci-dessus,

- DIT que celles-ci soient automatiquement réajustées dès parution d'un nouvel arrêté ministériel qui les modifie.

3) Présentation du résultat prévisionnel 2012 :

Le résultat prévisionnel 2012 est le suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de fonctionnement	792 000 €	1 053 000 €	261 000 €
Section d'investissement	212 000 €	546 000 €	334 000 €
Restes à réaliser	457 000 €	215 000 €	- 242 000 €
Total	1 461 000 €	1 814 000 €	353 000 €

Il est rappelé que le résultat définitif sera précisé lors du vote du Compte Administratif 2012.

4) Organisation du pôle administratif :

Le pôle administratif pour l'année 2013 sera composé de :

- 1 Directrice : Lauriane BUCHAILLOT sur la base de 0,4 Equivalent Temps Plein (soit la moitié de son temps partiel à 80 %),
- 1 Secrétaire : Djamila BOUFELAH sur la base d'un E.T.P. mis à disposition à 50 % de son temps au Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois,
- 1 Comptable : Laurette LEJAY sur la base de 0,5 E.T.P.

⇒ La présentation permettra de comparer ce nouvel organigramme à l'ancien. Le coût par habitant prévisionnel 2013 du Pôle Administratif sera ensuite présenté.

5) Délibération relative aux travaux d'aménagement du futur siège du S.I.R.T.A.V.A. sis rue Vaucorbe à Tonnerre :

La consultation relative aux travaux d'aménagement du futur siège du S.I.R.T.A.V.A. s'est déroulée du jeudi 18 octobre au lundi 12 novembre. La Commission d'Appel d'Offres du S.I.R.T.A.V.A. doit se réunir le 05 décembre prochain pour désigner les candidats retenus pour chacun des 9 lots suivants :

- Lot 01: VRD - Aménagements extérieurs
- Lot 02: Gros Œuvre - Maçonnerie
- Lot 03: Couverture
- Lot 04: Menuiseries Ext - Serrurerie
- Lot 05: Menuiseries - Cloisons - Doublages
- Lot 06: Plomberie – Sanitaires – Chauffage - VMC
- Lot 07: Électricité
- Lot 08: Carrelages - Faïences.
- Lot 09: Peinture - Sols souples.

Une délibération récapitulant les entreprises retenues par lot et détaillant le coût global de l'opération (y compris maîtrise d'œuvre) et son financement sera présentée. Compte tenu de la confidentialité du dépouillement des offres en cours, le projet de délibération ne peut être précisé dans cette note.

Par ailleurs, l'instruction du permis de construire est en cours. Les travaux devraient démarrer au cours du mois de janvier prochain.

B) PÔLE RIVIÈRES :

1) Point concis sur les actions en cours :

- **Changement de technicien rivière sur le département de la Côte-d'Or :**

Monsieur Jean-Louis BUISSON est remplacé, en date du 6 décembre 2012, par Monsieur Thomas GARNIER. Ce dernier effectuant déjà le renfort technique sur les relevés de terrain de la tranche de travaux 2013. Il sera basé sur la commune de Venarey-les-Laumes.

- **Tranche 2010 du programme global de travaux (Armançon Yonne amont) :**

Le marché a été clôturé techniquement et financièrement au cours du mois de novembre 2012.

- **Tranche 2011 du programme global de travaux (Armançon Yonne aval) :**

En ce début d'automne, l'entreprise SAS BON a dû s'arrêter au vu d'une montée des eaux importante de l'Armançon et d'une portance des sols insuffisante pour les engins de chantier. L'intervention pourrait reprendre fin novembre (si les niveaux d'eau le permettent).

La reprise s'est effectuée sur des points ponctuels pour les communes de Lézennes, Dannemoine, Flogny - La Chapelle et Jaulges, avant de repartir sur le linéaire du chantier principal sur la commune de Briennon afin d'évoluer vers l'aval jusqu'à la confluence avec l'Yonne.

- **Tranche 2012 du programme global de travaux (Brenne et quelques affluents) :**

Afin de recruter une entreprise pour la réalisation des travaux de la tranche 2012 sur la Brenne, un avis d'appel public à la concurrence a été émis du 1^{er} octobre au 2 novembre 2012. Au cours de cette période, une dizaine d'entreprise a retiré le dossier de consultation des offres. Au final, le S.I.R.T.A.V.A. a reçu deux offres, une de l'entreprise SAS BON de Fulvy (89) et une de l'entreprise EURL CHENOT de Gerland (21). Après une phase de négociation avec ces deux entreprises, la commission d'appel d'offres a retenu l'EURL CHENOT.

Parallèlement, les dossiers administratifs concernant un démarrage anticipé et les demandes de subvention ont été transmises aux partenaires. Au total, une demande de 23 458 € TTC a été faite auprès de la Région Bourgogne, de 49 330 € TTC au Conseil Général de la Côte-d'Or et de 119 600 € TTC à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, soit une participation du S.I.R.T.A.V.A. de 133 161 € TTC pour un montant total de travaux maximum de 459 200 € TTC.

Les travaux devraient démarrer au mois de janvier 2013.

- **Tranche 2013 du programme global de travaux (Oze, Ozerain et quelques affluents)/**

Monsieur GARNIER exécute le relevé de travaux de la tranche 2013. Il reste à finaliser les relevés de terrain de la rivière Oze et à démarrer le linéaire de la rivière Ozerain.

- **Travaux lit mineur d'urgence : Posanges, Villy-en-Auxois :**

Les travaux concernant le lit mineur sur les communes de Posanges et Villy-en-Auxois ont été réceptionnés. Le dossier travaux lit mineur d'urgence sera clôturé techniquement et financièrement fin novembre.

- **Travaux lit mineur en Côte-d'Or :**

Une rencontre avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Côte-d'Or a eu lieu le vendredi 9 novembre. Une discussion a été engagée afin de rechercher une simplification des modalités d'instruction des dossiers présentés par le S.I.R.T.A.V.A. pour les petites interventions dans le lit mineur. Le dépôt des dossiers de déclarations devrait s'effectuer au cours du premier trimestre 2013.

- **Vitteaux - Autorisation simplifiée traitement des atterrissements :**

Suite à la demande de la Mairie, les éléments complémentaires à la déclaration simplifiée pour le traitement des atterrissements, ont été envoyés le 19 octobre 2012. Le S.I.R.T.A.V.A. est en attente d'une réponse des services règlementaires. Sous réserve de l'accord de la DDT de la Côte-d'Or, une intervention pourrait être mise en œuvre après la période de fraie, soit après le premier avril 2013.

- **Ru de la Lame - Commune d'Ancy-le-Franc :**

Un courrier a été envoyé à la commune appuyant la DDT de l'Yonne qui demande la mise en conformité règlementaire de l'étang. Dans l'attente de validation de cette démarche administrative par la commune et les services de l'état, l'opération de renaturation du ru de la Lame est suspendue.

- **Brienon : étude hydromorphologique :**

Afin de recruter un bureau d'étude pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre sur l'Armançon à Brienon, un avis d'appel public à la concurrence a été émis du 20 septembre au 29 octobre 2012. À la clôture de la consultation, trois offres ont été reçues. Suite à une phase de négociation, le S.I.R.T.A.V.A. a retenu l'offre du bureau ARTELIA de Dijon pour un montant d'environ 27 000 € TTC.

La prestation devrait démarrer au cours du mois de décembre.

2) **Bilan des actions réalisées en 2012 et perspectives 2013 :**

- **Bilan global pour l'année 2012 :**

Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux en rivière 2009-2013, les agents du pôle rivière ont parcourus plus de 160 kilomètres de cours d'eau sur plus de 70 communes adhérentes au S.I.R.T.A.V.A. Cette présence sur le terrain a concerné la finalisation des travaux de la tranche 2010, la réalisation des ¾ des travaux de la tranche 2011 et la préparation des travaux de la tranche 2012.

Parallèlement à cette démarche, ils ont réalisés plus de 35 actions ponctuelles sur 35 communes en relation avec les délégués des communes.

Le montant des dépenses engagées pour l'année 2012 concernant les interventions en rivière menées par le S.I.R.T.A.V.A. se monte à plus de 150 000 € TTC.

En sus du suivi du programme 2009-2013, les agents du pôle rivière ont animé le territoire de leur présence et sensibilisé les élus, les délégués mais aussi les riverains à la thématique de l'eau et au fonctionnement de la rivière :

- 22 communes ont été visitées concernant des thématiques d'atterrissement, de tuf, ou d'écoulement des eaux en concertation avec les délégués du S.I.R.T.A.V.A.

- 18 communes et donc autant de propriétaires ont été rencontrés concernant la thématique de rétablissement de la continuité écologique.

- 16 communes et plus d'une centaine de riverains ont été rencontrés pour favoriser la coupe des peupliers en bordure de rivière tout en leur permettant de bénéficier d'un tarif avantageux pour la coupe et la vente du bois. Environ 600 unités seront enlevées pour l'année 2012 par une entreprise.

L'animation de la FREDON sur notre territoire a permis la prise de 998 ragondins.

- **Perspectives 2013 :**

La tranche 2011 du programme pluriannuel devrait être terminée au premier trimestre 2013 si les conditions météorologiques le permettent. La tranche 2012 sera lancée en janvier. Cette tranche comprend une série d'intervention en lit mineur sous réserve de l'obtention des autorisations requises. Les relevés de la tranche 2013 vont se poursuivre grâce au recrutement en cours d'un technicien de rivières qui viendra en appui de Thomas GARNIER qui supplée au départ de Jean-Louis BUISSON. Dans ces conditions les travaux de la tranche 2013 seront lancés au troisième trimestre 2013.

Quelques actions ponctuelles (études ou travaux), telles que celle prévue sur le ru de Baon, seront lancées.

L'étude hydromorphologique sur la traversée de l'Armançon à Brienon débutera en janvier ; l'avant projet définitif des aménagements pourrait être validé au printemps.

L'étude sur la continuité écologique sur l'Armançon dans l'Yonne sera clôturée. Des opérations d'aménagement ou d'effacement pourraient être lancées à la suite de cette étude ainsi que sur d'autres ouvrages tels que celui de Grignon en Côte-d'Or. Parallèlement la chargée de mission hydromorphologie poursuivra sa mission de conseil auprès des propriétaires d'ouvrage.

D'une manière générale, les agents du Pôle Rivières continueront à apporter conseil auprès des élus et riverains sur toutes les thématiques liées à la rivière du traitement des atterrissements au rétablissement de la continuité écologique en passant par le traitement de la ripisylve.

M. COQUILLE proposera aux membres du Comité Syndical un nouveau mode de fonctionnement passant par une plus forte implication des membres du bureau, des délégués du S.I.R.T.A.V.A. et des riverains, accompagné d'une réorientation de l'approche des techniciens rivières pour permettre :

- de renforcer la proximité avec les communes adhérentes ;
- d'assurer une meilleure réactivité du S.I.R.T.A.V.A. ;
- de diminuer le coût des travaux.

3) Délibération relative à la création d'un poste de technicien rivière pour un besoin occasionnel pour une durée de 6 mois renouvelable une seule fois suite à l'accroissement temporaire d'activité du Pôle Rivières :

Il est proposé au Comité Syndical de pourvoir au remplacement de Thomas GARNIER, lui-même suppléant de Jean-Louis BUISSON, par le recrutement d'un technicien rivière pour une durée de 6 mois renouvelable une fois à partir de janvier 2013.

✓ Projet de délibération

Monsieur le Président informe, qu'en application des dispositions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est possible de recruter un agent non titulaire suite à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Président indique que les agents du Pôle Rivières entreprennent actuellement de nombreuses démarches (travaux, études, procédures règlementaires...) sur le linéaire de compétences du S.I.R.T.A.V.A. afin de répondre au mieux aux demandes des Communes adhérentes et plus précisément de la Côte-d'Or.

Le Président propose de recruter un technicien de rivières contractuel pour une durée maximale de 6 mois renouvelable une seule fois sur la base afférent à l'indice Brut 325 - Indice Majoré 310 au prorata du nombre d'heures hebdomadaires de travail, à savoir 35/35^{ème}. Cet agent sera chargé plus particulièrement de préparer les travaux de la tranche 2013 du programme pluriannuel qui doivent être lancés au troisième trimestre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- DÉCIDE de créer un emploi de technicien territorial suite à l'accroissement temporaire d'activité au Pôle Rivières, en application des dispositions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période maximale de 6 mois renouvelable une seule fois sur la base afférent à l'indice Brut 325 - indice majoré 310 au prorata du nombre d'heures hebdomadaires de travail, à savoir 35/35^{ème} ;
- AUTORISE le Président à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires au recrutement de ce technicien auprès, en particulier, des organismes financeurs, du Centre de Gestion de l'Yonne et toute autre entité, ainsi qu'à signer tout document y afférent, notamment contractuel ;
- AUTORISE le Président à rechercher et solliciter tous financements publics auprès des financeurs potentiels (Etat, Conseil Régional, Agence de l'Eau notamment) ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2013.

4) Délibération relative au financement des dépenses du pôle rivières :

Cette délibération permettra au S.I.R.T.A.V.A. de solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional de Bourgogne afin de financer les dépenses de fonctionnement du pôle rivières. A ce jour

le montant prévisionnel des subventions sollicitées par le Pôle Rivière n'est pas arrêté, le projet de délibération n'est donc présenté dans cette note.

C) PÔLE BASSIN VERSANT :

a) SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

1) Synthèse de l'activité 2012 :

La cellule d'animation du S.A.G.E. a eu pour mission principale de conduire la finalisation de la procédure d'approbation du S.A.G.E. qui a consisté en :

- L'organisation de deux réunions de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) ;
- La production des documents du S.A.G.E. (corrections, création d'un atlas cartographique, etc...) ;
- L'organisation de la communication (contacts presse, création et diffusion d'une lettre d'information) ;
- La préparation et le suivi de l'enquête publique : échanges avec la préfecture, la commission d'enquête, visites en communes ;
- L'interprétation des résultats de la consultation ;
- Les échanges avec les acteurs, en particulier les agriculteurs ;
- La préparation de la mise en œuvre du S.A.G.E.,
- Les sollicitations ponctuelles sur la compatibilité de certains projets avec le S.A.G.E. : station d'épuration de Champlost, projet de bâtiment d'élevage de poulets en Côte-d'Or, projet d'extension du centre d'enfouissement technique de Duchy, projet de créations de STEP, etc...

En parallèle, la cellule d'animation du S.A.G.E. a été amenée à participer à divers travaux de planification et programmation :

- Suivi du P.A.O.T. (Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé) de la DDT de l'Aube,
- Groupe de travail sur les milieux aquatiques de la DDT de l'Yonne,
- Groupe de travail sur la définition du PTAP (Plan Territorial d'Actions Prioritaires) de l'Agence de l'eau,
- Comité de pilotage du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bourgogne,
- Comité de pilotage du P.A.P.I. et des contrats globaux,
- Suivi de diverses études telles que l'étude hydro-géomorphologique de l'Armance.

2) Point sur la procédure d'approbation du SAGE :

- **Rappel chronologique**

CHRONOLOGIE DU S.A.G.E. ARMANÇON



• Etat de la procédure d'approbation :

Comme il l'avait été signifié lors du précédent Comité Syndical, le groupe technique restreint s'est réuni le 11 septembre 2012 pour discuter de l'intégration de certains éléments soulevés pendant l'enquête publique et la consultation administrative.

Ces éléments ont été présentés lors du bureau de la Commission Locale de l'Eau qui s'est tenu le 26 octobre 2012 en mairie de Flogny-la-Chapelle. Après quelques ajustements, le bureau s'est positionné favorablement pour soumettre le projet de S.A.G.E. à la C.L.E. le 30 novembre 2012. À l'heure de la rédaction de cette note, les débats n'ont pas encore eu lieu et des informations complémentaires seront fournies pendant la prochaine réunion du Comité Syndical.

• Les conséquences de l'approbation du S.A.G.E. de l'Armançon :

Lorsque le S.A.G.E. sera approuvé par arrêté inter-préfectoral, son contenu deviendra opposable à l'administration et pour partie aux tiers. Les documents d'urbanisme devront être rendus compatibles dans un délai de 3 ans. La création d'un groupe de la C.L.E. thématique sur l'urbanisme est proposée pour accompagner au mieux les élus du territoire.

Avec l'approbation du S.A.G.E., la C.L.E. se voit également renforcée dans son rôle de « parlement de l'eau » sur le bassin versant de l'Armançon. Elle est amenée à être consultée sur de nombreux projets qui ont un lien avec la thématique de l'eau sur le bassin versant. La plus-value de la mise en place de la C.L.E. réside en l'existence d'une instance de concertation autour de la thématique de l'eau.

3) Perspectives du S.A.G.E. pour 2013 :

L'année 2013 sera la première année de mise en œuvre du S.A.G.E., l'activité sera donc concentrée autour des axes de travail suivants :

- La communication et la pédagogie : d'abord par la réponse aux questions soulevées pendant la phase de consultation mais aussi dans la mise en œuvre d'une communication efficace pour faire connaître le S.A.G.E. et accompagner au mieux les acteurs concernés pour son appropriation et sa mise en application ;
- L'organisation de la C.L.E. en parlement de l'eau efficace : par le biais de la constitution de groupes de travail thématiques sur les grands enjeux du bassin versant (agriculture, inondation, urbanisme et milieux aquatiques et humides) et la définition d'un protocole d'instruction des dossiers de consultation efficace ;
- La mise en œuvre des préconisations prioritaires du S.A.G.E. : en particulier les travaux sur la connaissance des zones humides, le respect des débits minimum biologiques ainsi que la préservation des captages prioritaires du S.A.G.E.

L'année 2013 sera également une année charnière pour le Contrat Global Auxois Morvan (porté par le SIAEPA de Semur-en-Auxois, en amont du bassin versant) qui arrivera à échéance en fin d'année. Le devenir du Contrat Global Auxois Morvan sera donc suivi avec attention car il s'agit d'un outil indispensable pour mettre en œuvre cette disposition du SAGE ou, plus généralement développer l'approche « bassin versant ».

4) Délibération relative au financement des dépenses liées à l'animation du S.A.G.E. de l'Armançon pour l'année 2013 :

Cette délibération doit permettre au S.I.R.T.A.V.A. de mobiliser les subventions nécessaires au financement du poste à mi-temps. Le texte de cette délibération est susceptible d'être révisé selon les conclusions de la Commission Locale de l'Eau du 30/11/2012.

✓ *Projet de délibération*

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon a été adopté par la Commission Locale de l'Eau le 25 mai 2010. La procédure administrative d'approbation a ensuite été lancée. Elle s'est conclue en 2012 par la réalisation d'une enquête publique ayant conduit à l'obtention d'un avis favorable avec recommandations. La C.L.E. a validé le projet de S.A.G.E. amendé le 30 novembre 2012 et à l'issue de l'obtention d'un arrêté inter-préfectoral d'approbation, le S.A.G.E. sera mis en œuvre.

Pour assurer cette mission, une cellule d'animation a été mise en place. Elle comporte :

- un poste d'animateur à mi-temps,
- un poste d'assistante administrative à temps partiel.

Le montant estimatif des dépenses de la cellule d'animation du S.A.G.E. et de ses actions de communication pour l'année 2012 est de 42 500 euros TTC (fonctionnement), répartis de la façon suivante :

- Salaires et frais de fonctionnement de la cellule : 35 000 € TTC ;
- Lettre d'information : 7 500 € TTC.

Pour la cellule d'animation, le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50 % des dépenses éligibles ;
- Europe - fonds FEDER via la DREAL Bourgogne : 30 % des dépenses éligibles, au prorata de 226 communes sur 267 ;
- Europe - fonds FEDER via la DREAL Champagne-Ardenne : 30 % des dépenses éligibles, au prorata de 41 communes sur 267 ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Pour ses dépenses de communication, le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50 % des dépenses éligibles ;
- Europe - fonds FEDER via DREAL Bourgogne : 30 % des dépenses éligibles, au prorata de 226 communes sur 267 ;
- Europe - fonds FEDER via la DREAL Champagne-Ardenne : 30 % des dépenses éligibles, au prorata de 41 communes sur 267 ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Ces taux sont donnés à titre indicatif, sous réserve de bénéfice d'obtention de taux plus favorables.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **ACCEPTÉ** le montant estimatif du coût de la cellule d'animation du S.A.G.E. pour 2013 à 42 500 euros TTC (fonctionnement) ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Europe (fonds FEDER) et de tout autre organisme susceptible d'apporter des financements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce utile ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013.

5) Projet d'inventaire des zones humides :

• Contexte

Le précédent Comité Syndical avait conduit à la définition des grandes lignes d'intervention sur la thématique des zones humides, à savoir que le S.I.R.T.A.V.A. prend la maîtrise d'ouvrage d'un inventaire exhaustif sur le bassin versant (en échelonnant dans le temps par sous-bassin versant) à une échelle cohérente avec ses compétences (le 1/15000 ou 1/10000). Ce faisant, il propose aux communes souhaitant une délimitation plus précise (1/5000), cohérente avec celle des documents d'urbanisme, de bénéficier de cette démarche pour abattre les coûts. Ceci signifiant la mise en place d'une convention particulière et la prise en charge du surcoût entre l'échelle choisie par le S.I.R.T.A.V.A. et le 1/100000). Le S.I.R.T.A.V.A. assurerait la concertation en partenariat avec les collectivités du secteur inventorié, ainsi que le volet technique.

• Stratégie d'actions 2013

Suite au débat lors du précédent Comité Syndical, il a été décidé de commencer à travailler sur le sous-bassin versant de la Brenne. La proposition d'actions pour 2013 consiste à procéder en plusieurs étapes :

- Information des communes du bassin de la Brenne ;
- Constitution d'un ou de comité(s) de pilotage ;
- Rédaction d'un cahier des charges ;
- Recrutement d'un prestataire pour un démarrage des investigations au mois de mai ou juin 2013.

Afin de maîtriser au mieux les coûts de la prestation et de ne pas compromettre la concertation, il sera discuté avec les financeurs de la possibilité de ne faire intervenir un prestataire que pour la partie d'investigation de terrain et production d'une base de données cartographique.

6) Délibération relative à la réalisation d'une étude de connaissance des zones humides sur une partie du bassin versant de l'Armançon :

Cette délibération doit permettre au S.I.R.T.A.V.A. d'initier la démarche de concertation, de lancer une procédure de marché public et de solliciter les financements pour la réalisation de l'étude.

✓ *Projet de délibération*

VU la délibération n°32-2005 23 juin 2005 modifiant les statuts du S.I.R.T.A.V.A. et autorisant celui-ci à assurer le portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Armançon.

VU l'arrêté modificatif des statuts du S.I.R.T.A.V.A. N°PREF/DCPP/SRCL/2012/0293 permettant au S.I.R.T.A.V.A. d'engager toute action de gestion ou d'aménagement de zones humides situées sur le bassin versant de l'Armançon.

Monsieur le Président explique que le Comité Syndical s'était positionné favorablement sur une action du S.I.R.T.A.V.A. pour l'amélioration de la connaissance des zones humides du bassin de l'Armançon. Il rappelle que cette thématique est une des priorités fixées par la Commission Locale de l'Eau.

M. le président propose de débiter l'inventaire des zones humides sur le sous-bassin versant de la Brenne et de ses affluents. Il explique que ce travail nécessite le recours à un prestataire qualifié. Le montant estimatif d'une telle étude est de 50 000 € TTC.

Le plan de financement proposé est l'obtention d'une subvention de 80 %, répartie entre les financeurs (Agence de l'Eau Seine-Normandie et Région Bourgogne), selon leur convenance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- ACCEPTE de recourir à une prestation de services pour l'inventaire des zones humides de la Brenne pour un montant estimatif de 50 000 € TTC ;
- DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la région Bourgogne et de tout autre organisme susceptible d'apporter des financements ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Prévisionnel 2013.

D) CONTRAT GLOBAL ARMANÇON AVAL :

7) Bilan des actions réalisées en 2012 :

- **Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines**

Zonages d'assainissement

En 2012, un premier groupement de commande, composé de 24 communes et coordonné par la commune de Cruzy-le-Chatel, a démarré les études de zonage d'assainissement. Le prestataire du groupement de commande, AUSTRAL, a réalisé la phase 1 des études pendant cette année, qui consiste en un état des lieux précis du territoire communal et de ses systèmes d'assainissement et d'évacuation des eaux.

Un deuxième groupement, composé de 7 communes et coordonné par la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc a été mis en place en juin dernier. La consultation des entreprises s'est terminée le 27 septembre 2012 et le prestataire a été notifié. Les communes attendent l'aval de l'Agence de l'Eau pour démarrer les études.

La commune de Neuvy-Sautour a été contactée pour la révision de son zonage d'assainissement.

La commune de Stigny, contactée à plusieurs reprises, n'a pas souhaité réaliser son zonage.

Assainissement collectif

En 2012, plusieurs stations d'épuration sont en construction ou en réhabilitation sur le territoire, telles que la station à filtres plantés de roseaux de la commune d'Auxon (10) et la station à filtre à sable de Tanlay-St-Vinnemer (89).

Des travaux ont eu lieu sur les réseaux de collecte tels que l'étanchéisation du réseau à Aisy-sur-Armançon (89) et la mise en séparatif d'une partie des réseaux de Briennon-sur-Armançon (89).

Des études, ayant pour objectif la construction ou la réhabilitation des stations d'épuration et des réseaux de collecte, ont également démarrées courant 2012 dans les communes d'Ancy-le-Franc, de Lagesse, de Bellechaume, de Venizy, de Bussy-en-Othe, de Perrigny-sur-Armançon, de Nuits-sur-Armançon et de Ravières.

Face à leurs besoins similaires, les communes de Nuits-sur-Armançon et Ravières se sont regroupées afin de réaliser une station d'épuration commune aux deux collectivités.

L'animatrice du Contrat Global a rencontré deux des trois communes (Tonnerre et Migennes) concernées par une étude de zonage d'assainissement pluvial afin de leur présenter les objectifs de l'étude et ses plus-values pour une commune.

Assainissement non collectif

Les études des systèmes d'assainissement individuels des communes de Mercy (89) et Saint-Phal (10) ont été réalisées. Les prestataires ont évalué les équipements non conformes et présenté au comité de suivi les projets de réhabilitation. Les travaux de réhabilitation se feront en fonction des propriétaires et des financements.

NB : *Seuls ces deux projets sont en cours. L'assainissement non collectif n'étant pas prioritaire pour les financeurs, il n'existe à l'heure actuelle aucun planning pour les autres projets de réhabilitation d'assainissement autonome.*

Réduction des pollutions agricoles

Le projet étudiant tel qu'il a été dimensionné s'est retrouvé légèrement modifié. Ce ne sont plus des masters 2 mais des licences pro qui en sont chargés, ils apporteront une vision plus technique du sujet.

Réduction des pollutions par les collectivités et acteurs économiques

Suite à l'appel à candidature du Conseil Régional de Bourgogne, 3 communes de l'Yonne (Tonnerre, Paroy-en-Othe et Chailley) se sont lancées, en 2012, dans l'opération « Zéro pesticides dans nos villes et villages ». Des formations ont eu lieu dans chacune de ces communes à destination des agents en charge des espaces verts et de la voirie. Suite à un état des lieux des pratiques, des sites pilotes ont été définis et des plans de désherbage communaux ont été élaborés par le prestataire en charge de l'opération.

- **Restaurer et protéger la ressource en eau potable**

Etudes « Bassins d'Alimentation de Captages »

Dans l'Yonne, toutes les collectivités ayant une étude de « Bassin d'Alimentation de Captage » (Etude BAC) à réaliser ont été contactées.

Afin de faciliter les démarches pour les petites collectivités et de mutualiser les moyens, des groupements de commande, pour la passation du marché public et la demande de subvention ont été réalisés. Ces groupements, au nombre de trois, ont été créés en fonction de la priorité de l'étude et de la localisation géographique des captages.

Le groupement coordonné par la commune de Saint-Florentin regroupe 5 captages et 4 collectivités. Il a été mis en place mi-mai 2012. Le prestataire a été recruté en novembre 2012. Les collectivités sont dans l'attente de l'accord de l'Agence de l'Eau pour commencer leurs études. Une demande de démarrage anticipé a été faite et les études devraient démarrer début 2013.

Le groupement coordonné par la commune de Cruzy-le-Châtel regroupe 3 captages et 3 communes. Il a été mis en place en juillet 2012. Le prestataire a été recruté en novembre 2012. Les collectivités sont dans l'attente de l'accord de l'Agence de l'Eau pour commencer leurs études. Elles devraient démarrer début 2013.

Le groupement, coordonné par la commune de Flogny-La Chapelle, regroupe 3 captages et 3 collectivités. Il a été mis en place en septembre 2012. La consultation va débiter en décembre 2012.

Dans l'Aube, les animatrices du Contrat ont rencontré le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA), qui s'occupe également des captages sur le département, afin de mettre en place une méthode de coopération entre les deux structures (SDDEA et S.I.R.T.A.V.A.) pour réaliser les études BAC sur les 6 captages aubois dans les meilleurs délais. Des réunions avec les communes de l'Aube seront réalisées en concertation avec le SDDEA début 2013.

Animation agricole

L'animation agricole a consisté en deux tâches essentielles dans le courant de l'année 2012 :

- Préparer l'étude sur le drainage agricole : constitution d'un comité de pilotage, discussions avec les partenaires pour la définition d'une stratégie partagée, montage du projet étudiants, investigations de terrain,
- Soutenir l'animation principale du contrat pour apporter une expertise sur le volet agricole des études BAC.

Actions curatives

Les travaux de construction de la station de traitement de la commune de Briennon-sur-Armançon sont en cours de réalisation. Cette unité de traitement a pour objectif de diminuer la turbidité et d'éliminer les pesticides dans l'eau potable de la commune.

Les deux collectivités (Neuvy-Sautour et le SIAEP de Balnot la Grange) inscrites au Contrat pour la réalisation d'un diagnostic de leur système d'eau potable seront contactées prochainement par l'animatrice du Contrat.

- **Reconquérir la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides**

Etudes hydromorphologiques

Les 3 syndicats de rivière présents sur le territoire du Contrat Global (S.I.R.T.A.V.A., SIVU du Créanton et de la Brumance, SIAVA) ont réalisé une étude hydromorphologique sur leurs rivières.

Le S.I.R.T.A.V.A. a débuté son étude fin 2011 et celle-ci s'est terminée il y a peu (étude pour la restauration de la continuité écologique évoquée ci-avant). Le SIAVA a commencé son étude début 2012 et son prestataire finalise les avants projets à l'heure actuelle. Le SIVU du Créanton et de la Brumance a démarré son étude cet été et la phase 1 (état des lieux) vient d'être achevée.

- **Animation et communication**

Support de communication

La lettre d'information n°1 du Contrat Global « Armançon Aval » a été diffusée auprès de toutes les collectivités début 2012. La lettre d'information n°2 est en cours de rédaction et devrait être éditée d'ici la fin de l'année.

Dans le même temps, une plaquette d'information, à destination des propriétaires de plans d'eau, a été réalisée et sera diffusée d'ici fin 2012.

Formations et classes d'eau

Le S.I.R.T.A.V.A., en collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois et le Centre de Développement du Tonnerrois, a mis en place des sessions de formation sur des thématiques liées à l'eau. Elles ont débuté en octobre 2012 et se poursuivront jusqu'à l'échéance du Contrat en 2014.

L'objectif était de réaliser des formations attractives, gratuites, courtes (1/2 ou 1 journée) et délocalisées à Tonnerre.

La session 2012 a compris 3 formations :

- Une formation d'une demi-journée le 25 octobre 2012 à destination des élus de collectivités sur la thématique « Assainissement » ;
- Une formation technique d'une journée le 15 novembre 2012 à destination des agents de collectivités en charge des systèmes d'épuration sur la thématique « Système d'épuration à boues activées » ;
- Une formation d'une demi-journée le 13 décembre 2012 à destination des collectivités sur la thématique « Eau potable ».

Dans le même temps, en 2012, le S.I.R.T.A.V.A. a participé à l'élaboration d'une « classe d'eau » à destination des éleveurs qui se déroulera en 2013.

8) Perspectives pour l'année 2013 :

En 2013, la cellule d'animation du Contrat Global sera chargée de suivre de nombreuses études lancées en 2012 telles que les études de zonage d'assainissement et les études BAC sur le département de l'Yonne.

Les collectivités auboises rencontrant des problèmes qualitatifs avec l'eau de leur captage seront rencontrées début 2013 afin de leur expliquer de la nécessité de réaliser une étude BAC.

Certaines communes, telles que Champlost et Turny, seront conseillées concernant leur projet d'assainissement communal.

Enfin de nouvelles sessions de formations seront organisées et des plaquettes d'information (à destination des propriétaires d'ouvrages et des riverains) seront diffusées.

9) Délibération relative au financement des dépenses liées à l'animation et à la communication du Contrat Global Armançon Aval pour l'année 2013 :

Cette délibération doit permettre au S.I.R.T.A.V.A. de mobiliser les subventions nécessaires au financement de l'animation et de la communication Contrat Global Armançon Aval.

✓ Projet de délibération

VU la délibération n°24-2009 du 30 juin 2009 relative à l'animation du Contrat Global Aval,
 VU la délibération n°25-2009 du 30 juin 2009 relative à la création d'un poste d'ingénieur territorial pour l'animation du Contrat Global Aval,
 VU la délibération n°22-2011 du 14 juin 2011 relative à la création d'un poste d'ingénieur territorial pour l'animation du SAGE,
 VU le Contrat Global Armançon Aval signé le 23 novembre 2011 à Tanlay,

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la cellule d'animation du Contrat Global Armançon Aval est composée de 1,875 Equivalents-Temps Plein (E.T.P.), répartis de la façon suivante :

- 1 E.T.P. consacré à l'animation principale du Contrat Global ;
- 0,5 E.T.P. consacré à l'animation des actions du Contrat Global en lien avec l'agriculture ;
- 0,375 E.T.P. consacré à la gestion administrative associée à l'animation.

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que le montant prévisionnel des dépenses de la cellule d'animation du Contrat Global Armançon Aval et de ses dépenses de communication pour l'année 2013 est de 95 000 euros TTC (fonctionnement), répartis de la façon suivante :

- Salaires et frais de fonctionnement de la cellule : 85 000 € TTC ;
- Lettre d'information n°3 : 2 000 € TTC ;
- Plaquettes de communication/sensibilisation (ouvrages, gestion de la ripisylve, viticulteurs) : 7 000 € TTC ;
- Formations à destination des agents et des élus de collectivités : 1 000 € TTC.

Pour la cellule d'animation, le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50 % des dépenses éligibles ;
- Europe - fonds FEDER via DREAL Bourgogne : 30% des dépenses éligibles, au prorata de 89 communes sur 130 ;
- Europe - fonds FEDER via DREAL Champagne Ardenne : 30 % des dépenses éligibles, au prorata de 41 communes sur 130 ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Pour ses dépenses de communication, le plan de financement proposé est le suivant :

- Agence de l'eau Seine-Normandie : 50 % des dépenses ;
- Europe - fonds FEDER via la DREAL Bourgogne: 30 % des dépenses, au prorata de 89 communes sur 130 ;
- Europe - fonds FEDER via la DREAL Champagne Ardenne : 30 % des dépenses éligibles, au prorata de 41 communes sur 130 ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Ces taux sont donnés à titre indicatif, sous réserve de bénéfice d'obtention de taux plus favorables.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- ACCEPTE le montant estimatif de la cellule d'animation du Contrat Global (postes d'animatrice principale et d'animatrice agricole) et de ses actions de communication pour 2013 à 95 000 euros TTC (fonctionnement) ;
- DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Europe (via les DREAL Bourgogne et Champagne-Ardenne), et de tout autre partenaire susceptible de financer le fonctionnement de cette cellule et ses frais de communication ;
- AUTORISE Monsieur le Président à consulter des prestataires pour les actions de communication dans le cadre du code des marchés publics ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013.

E) PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS :

10) Bilan des actions réalisées en 2012

- **Volet 1 : Animation, renforcement de la conscience du risque par des opérations de communication, d'information, de concertation, de formation.**

Mise en place de repères de crues et échelles limnimétriques

Dans le cadre du diagnostic de territoire (CF. ci-après), plus de 360 repères de crues ont été inventoriés sur les cours d'eau du bassin versant. Par ailleurs, une sensibilisation sur l'intérêt des repères de crues a été faite auprès des élus.

Bastien GUEDRON, recruté au mois d'octobre dernier, dans le cadre d'un CDD de 3 mois renouvelable une fois, a commencé à se rendre sur les communes afin de définir l'implantation précise des bornes repères de crues en concertation avec les élus concernés. Les bornes seront placées de façon préférentielle sur des édifices publics dans des secteurs fréquentés. La nouvelle borne pourra donc être distante de quelques dizaines de mètres du repère de crue « historique ». Lorsqu'il sera nécessaire d'effectuer ces « déplacements » de repères de crue, il pourra être fait appel aux services d'un géomètre mis à disposition par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

Actions de communication et de sensibilisation

La première lettre d'information du PAPI consacrée au PPRNi a été éditée en 2011. Cette lettre a été diffusée en début d'année à toutes les communes du bassin dotées d'un PPRNi.

Un marché à bon de commande a été passé en mars 2012 avec un prestataire chargé d'assurer la rédaction, l'illustration, la mise en page et l'impression d'une lettre d'information (format 3 volets A5). Il était prévu la parution d'une lettre d'information en fin d'année. Les sujets envisagés étaient :

- le nouvel appel à projet PAPI ;
- les résultats du diagnostic de territoire ;
- la crue de 1910...

Faute de disponibilité cette lettre d'information n'a pu être préparée par l'animateur du PAPI en 2012.

- **Volet 2 : Amélioration des dispositifs de prévision d'alerte et de gestion de crise**

Mise en place d'un dispositif d'alerte aux crues sur la Brenne aval

En 2011, dans le cadre d'un travail confié à une étudiante stagiaire encadrée par l'animateur du PAPI, des débits seuils d'alerte ont été définis sur deux stations hydrométriques appartenant à la DREAL Bourgogne en amont de la zone à enjeu. Un protocole d'alerte a été ensuite élaboré en concertation avec la DREAL Bourgogne et la Préfecture de Côte-d'Or. La chaîne d'alerte nécessite cependant un relai entre les stations hydrométriques, qui envoient un message automatiquement dès qu'un seuil est dépassé, et les services de la Préfecture. Les recherches effectuées en début d'année 2012 n'ont pas permis de trouver un prestataire privé susceptible d'assurer ce rôle de relais. Finalement, il apparaît qu'une des communes du tronçon concernée par le dispositif d'alerte est susceptible de pouvoir assurer cette tâche. Une réunion est prévue le 3 décembre prochain avec le Maire de cette commune. Ce dossier est désormais suivi par Bastien GUEDRON avec Vincent RIBOT en appui.

- **Volet 4. Actions de ralentissement dynamique des écoulements en amont des zones exposées**

Action 17 : Opération pilote de protection d'un secteur urbanisé à Venarey-Les Laumes

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été notifiée au bureau d'étude Biotec en avril dernier. Le projet a été présenté le 17 septembre dernier ; il a été validé dans ses grandes lignes et sera très prochainement finalisé.

Action 23 : Opération pilote d'effacement d'ouvrage - restauration de la continuité écologique à Semur-en-Auxois

Le bureau d'étude Caricaie a présenté un rapport d'avant projet sommaire en novembre 2011 qui a été validé par le comité de pilotage. La solution préconisée consistait en un effacement du principal barrage propriété de la commune de Semur-en-Auxois. Cette solution a été validée par le comité de pilotage à l'exception de la commune de Semur qui avait réservé sa décision. Le projet a été présenté à la population par le biais d'une réunion publique et de plusieurs articles de presse. Un collectif d'associations s'est constitué pour s'opposer au projet d'effacement et proposer une solution alternative permettant de maintenir l'ouvrage. Le S.I.R.T.A.V.A. a apporté de nombreuses réponses aux questions soulevées par le collectif.

Dans ce contexte, il apparaît que la municipalité de Semur-en-Auxois n'a pas voulu se positionner quant à l'effacement du barrage et a travaillé avec le collectif d'association pour bâtir un projet alternatif.

Parallèlement, les services de la Police de l'Eau ont engagé des investigations pour connaître la situation administrative du barrage. Une démarche de régularisation de la situation juridique de l'ouvrage est susceptible d'être engagée par la D.D.T. sous couvert de la Préfecture de Côte-d'Or.

- **Diagnostic de territoire sur le risque inondation**

Il est rappelé que le Comité Syndical du S.I.R.T.A.V.A. a délibéré le 13 décembre 2011 pour approuver la préparation d'un dossier de candidature au nouvel appel à projets PAPI. Le diagnostic de territoire constitue une des pièces principales du dossier de candidature au nouvel appel à projets PAPI.

Afin de réaliser le diagnostic de territoire, le S.I.R.T.A.V.A. a accueilli Paul JORDI et Bastien GUEDRON, étudiants en master, (respectivement espace rural et environnement à Dijon et dynamique terrestre et risques naturels à Montpellier) de mars à août 2012.

Leur travail a consisté, dans un premier temps, à réaliser une étude bibliographique relative aux inondations de l'Armançon. Près d'une cinquantaine de documents (rapports, études, mémoires...) ainsi que de nombreux articles de presse ont été consultés. Une bibliographie a été constituée.

Dans un second temps, un questionnaire d'enquête a été adressé à chacune des 267 communes du bassin versant. Près de 125 communes ont été directement rencontrées par Bastien GUEDRON ou Paul JORDI. Au total 235 communes ont retourné le questionnaire (soit 88 %). Le questionnaire était accompagné d'un courrier à l'attention du Maire expliquant la démarche engagée par le S.I.R.T.A.V.A. Il était demandé au Maire (ou son représentant) de donner un maximum de renseignements sur les inondations qu'a connu la commune qu'il s'agisse de débordement, ruissellement ou remontée de nappe :

- date de l'évènement,
- infrastructures inondées,
- coût des dommages,
- existence de repères de crues,
- éventuelle interventions du SDIS...

Les maires étaient également questionnés sur leur perception du risque inondation sur leur commune.

À partir des éléments recueillis, une base de données ainsi qu'une cartographie SIG ont été réalisées.

11) Présentation des premiers enseignements du diagnostic de territoire

Il s'agit d'un point d'information déjà inscrit à l'ordre du jour du précédent Comité Syndical qui n'avait pu être traité faute de temps.

Au total, 109 inondations ont été répertoriées, la plus ancienne date de 1521. 61 % de ces inondations sont liées au débordement de cours d'eau.

Depuis 1982, 35 événements ont donné lieu à 250 arrêtés de catastrophe naturelle concernant 150 communes du bassin versant.

Près de 170 communes auraient déjà subi un évènement (route ou maison inondé).

On dénombre près de 1 200 bâtiments inondables (habitations, caves, sous-sols, entreprises et bâtiments publics).

Près d'un tiers des élus interrogés ne connaissent pas le PAPI, il s'agit surtout des communes qui se situent sur des plateaux et qui ne sont pas adhérentes au S.I.R.T.A.V.A.

Seuls 27 élus des 235 communes interrogées pensent que le PAPI ne devrait pas être poursuivi (dont 5 adhérentes au S.I.R.T.A.V.A.).

⇒ Le Comité Syndical permettra de présenter aux délégués ces informations sous la forme de graphique.

12) Perspectives 2013 et élaboration du dossier de candidature au nouvel appel à projets PAPI

La mise en place du dispositif d'alerte aux crues sur la Brenne devrait être finalisée début 2013 par Bastien GUEDRON sous réserve de l'engagement de la commune pressentie pour assurer la veille du dispositif. Une ultime réunion de concertation, avec tous les partenaires concernés, sera organisée et un document formalisant le dispositif sera rédigé. Les communes concernées par le dispositif seront réunies dans un second temps.

Bastien GUEDRON assurera également la poursuite de la démarche de mise en place de repères de crues en début d'année. Il poursuivra le recensement des sites de poses des repères, et assurera la concertation avec les propriétaires et maires. Des conventions seront passées avec les communes et les propriétaires concernés. Les travaux topographiques seront ensuite réalisés avec la collaboration de l'EPTB Seine Grands Lacs. L'étape suivante consistera à commander les bornes normées auprès d'un fournisseur. Les modalités de pose des repères de crue ne sont pas encore définies, ce seront vraisemblablement les communes qui se chargeront de cette tâche sous le contrôle du S.I.R.T.A.V.A.

Parallèlement à cette démarche, il sera proposé aux communes la pose d'échelles limnimétriques

Il est prévu de faire plusieurs lettres d'information relatives au risque inondation. Ces supports pourront être mis à profit pour communiquer autour de la candidature au nouvel appel à projets PAPI. Les animateurs du PAPI poursuivront leur mission de sensibilisation ou de conseil auprès des riverains, élus ou usagers du bassin versant.

Les travaux de renaturation de la Brenne à Venarey-Les Laumes devraient débiter au second semestre 2013 après la réalisation des démarches réglementaires et administratives nécessaires.

Enfin, l'année 2013 sera consacrée à l'élaboration du dossier de candidature au nouvel appel à projets PAPI. L'objectif est de finaliser le dossier au premier semestre 2013. Le plan d'actions de ce nouveau dispositif devra être établi de façon concerté et validé par le Comité Syndical. Dans une première approche, l'action engagée dans le cadre d'un nouveau PAPI, serait essentiellement basée sur de l'animation et de la communication tournée auprès :

- des élus (PCS, DICRIM, urbanisme, réduction de vulnérabilité),
- des riverains inondables (culture du risque et réduction de vulnérabilité),
- du milieu agricole (ralentissement dynamique, gestion du ruissellement, préservation des zones de mobilité).

13) Délibération relative au financement des dépenses liées à l'animation et à la communication du PAPI pour l'année 2013 :

Cette délibération doit permettre au S.I.R.T.A.V.A. de solliciter des subventions permettant de financer les dépenses liées à l'animation du PAPI et à la communication du PAPI.

VU la délibération du 30 septembre 2003 habilitant le S.I.R.T.A.V.A. à conclure une convention relative au programme de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Armançon.

VU la signature de la convention du Programme d'Actions de Prévention des Inondations en date 5 juillet 2004.

VU la délibération n°80-2008 du 15 décembre 2009, créant un emploi d'ingénieur territorial pour animer le Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Monsieur le Président indique que le montant estimatif des dépenses pour l'animation et la communication du PAPI pour l'année 2013 est de 70 000,00 € TTC (fonctionnement et investissement).

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat : 40 % des dépenses éligibles ;
- Conseil Régional Bourgogne : 40 % des dépenses éligibles au prorata de 226 communes sur 267 (soit 33,9 % des dépenses éligibles) ;
- S.I.R.T.A.V.A. : reste à charge.

Ces taux sont donnés à titre indicatif sous réserve de bénéfice d'obtention de taux plus favorables.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- ACCEPTE le montant estimatif de la cellule d'animation du P.A.P.I. et de ses actions de communication pour 2013 à 70 000,00 € TTC ;
- DEMANDE à Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne et de tout autre partenaire susceptible de financer le fonctionnement de cette cellule et ses frais de communication ;
- AUTORISE Monsieur le Président à consulter des prestataires pour les actions de communication dans le cadre du code des marchés publics,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2013.

D) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2013 :

Les différents points budgétaires présentés durant le Comité Syndical ainsi que les précisions sur les orientations stratégiques apportées par le Président durant la réunion permettront de prendre la délibération ci-dessous.

✓ *Projet de délibération*

Monsieur le Président rappelle que ce débat :

- est obligatoire avant le vote du Budget puisque le S.I.R.T.A.V.A. intègre une commune de plus de 3 500 habitants ;
- permettra de présenter le Budget Primitif 2012 dès le prochain Comité Syndical.

Les délégués n'ayant pas d'autres observations et conformément à la loi du 6 février 1992 (article 11), relative à l'organisation administrative de la République, le Comité Syndical, après débat et échanges relatifs, DONNE ACTE au Président de la présentation des orientations budgétaires 2012 qui seront reprises dans le Budget Primitif 2012.

E) PRÉSENTATION DU X^{ÈME} PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE :

Depuis leur création en 1964, les agences de l'eau établissent des programmes pluriannuels d'intervention, qui mettent en œuvre les orientations de la politique nationale de l'eau en accord avec les comités de bassin.

Le 18 octobre dernier les membres du Comité de bassin Seine-Normandie ont voté, le 10^{ème} programme 2013-2018 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Ce programme vise à conduire l'atteinte du bon état écologique des deux tiers des eaux de surface à l'horizon 2015 définis par la directive cadre sur l'eau, dans un cadre budgétaire maîtrisé. Il constitue l'instrument financier de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau. Il a été adopté suivant les principes suivants :

- Stabilité du montant global des redevances pour les six prochaines années,
- Un rééquilibrage des contributions des catégories d'usagers,
- Des aides financières de 4,1 milliards d'euros sur six ans.

Monsieur Olivier FAURIEL, Directeur Territorial Seine Amont exposera les grandes lignes du X^{ème} programme aux membres du Comité Syndical.

F) QUESTIONS DIVERSES